

L'axe D du Plan Garonne vise à redonner une identité culturelle et paysagère du fleuve, et ainsi recréer du lien entre les hommes et le fleuve.

Depuis la signature de ce plan, plusieurs actions ont été engagées pour mieux connaître et reconnaître les qualités paysagères de ce patrimoine fluvial. Cette meilleure connaissance permet aujourd'hui d'engager des actions concrètes de réappropriation des bords de Garonne et de valorisation des paysages fluviaux.

Cette réunion technique vise à partager collectivement les actions pour la revalorisation de l'image de la Garonne, et de débattre des ambitions pour l'identité culturelle et paysagère de la Garonne.

Ouverture de la réunion par M. Berthon, adjoint au SGAR Midi-Pyrénées, représentant le Préfet de Région Midi-Pyrénées, Coordonnateur du Bassin Adour-Garonne.

Présentations :

L'axe D du Plan Garonne propose une démarche en 3 étapes pour construire et valoriser une identité culturelle et paysagère du val de Garonne.

1- mieux connaître les paysages de Garonne

Les paysages sont considérés au sens de la Convention Européenne du paysage (Florence octobre 2000 ; ratifiée en France juillet 2006) :

« une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »

Le Smeag a piloté la réalisation d'une étude générale paysagère sur toute la vallée de la Garonne, permettant d'en identifier les caractéristiques et les grands enjeux d'évolution des paysages garonnais.

Le Smeag a ensuite réalisé 5 études pilotes territoriales permettant d'affiner ce diagnostic et de proposer des actions exemplaires.

2- observer les évolutions des paysages Garonnais

La Dreal Midi-Pyrénées a confié au laboratoire Geode la réalisation d'un observatoire des paysages garonnais, visant à analyser, suivre et contrôler l'évolution des paysages fluviaux au cours du temps.

3- repositionner la Garonne comme enjeu majeur de l'aménagement du territoire

L'axe D du plan Garonne propose des outils méthodologiques : un cahier des charges type (qui intègre notamment sur le recueil des perceptions des habitants - SMEAG), une grille d'évaluation des projets au titre des 5 finalités du développement durable (ARPE MP), une proposition de charte d'engagement pour la valorisation des paysages Garonnais (SMEAG), un outil pour favoriser la participation de la population (en cours – ARPE MP), un guide méthodologique pour l'aménagement des paysages garonnais (échéance 2013 – CEPAGE).

De nombreuses collectivités engagent actuellement des actions pour remettre la Garonne au coeur de l'aménagement du territoire, dont les objectifs sont, selon les projets, de :

- préserver les espaces de forte naturalité
- gérer et entretenir une ripisylve de qualité
- préserver la diversité des paysages agricoles
- créer du lien entre canal et Garonne
- valoriser des points de vue
- restaurer le patrimoine fluvial
- réhabiliter des sites dégradés
- créer des maisons de Garonne
- parcourir la Garonne à pied ou à vélo
- publier des « portraits de paysage de Garonne »
- animer la Garonne pour impulser une vie sociale et culturelle marquée par de nouveaux usages du fleuve.

7 exemples sont présentés :

- la réhabilitation du quai de LaRéole (SMEAG) : des études aux aménagements – projet de cheminement doux depuis la Gare, réhabilitation du talus du prieuré, aménagement d'une place pour redonner du lien entre la ville et les quais;
- le projet Axe Garonne du Grand Toulouse (CU du Grand Toulouse) : un plan-guide jusqu'en 2030 ; présentation de l'une des priorités du programme, qui sera soutenue par le Plan Garonne avec la réhabilitation d'une ancienne ferme.
- l'écomusée de la batellerie et le parcours Garonne à Cazères (Mairie de Cazères)
- la réhabilitation de l'île nouvelle (CG Gironde)
- l'observatoire Garonne pour Val de Garonne Agglomération (Val de Garonne Agglomération)
- le sentier Garonne dans le département de Tarn-et-Garonne (CG Tarn-et-Garonne)
- un portait de paysage de l'Arize (Pays Sud Toulousain).

Compte-rendu synthétique des échanges :

Le périmètre d'action :

Le Plan Garonne a vocation à couvrir l'ensemble de la Garonne, depuis la frontière espagnole jusqu'à l'estuaire de Gironde. Les paysages sont à valoriser dans leurs particularités, dans une démarche globale qui forme l'identité garonnaise.

L'étude paysagère initiale portée par le Smeag a étudié l'ensemble de la Garonne pour identifier 6 grands enjeux transversaux :

- la reconnaissance du fleuve
- la diversité des paysages garonnais
- la cohérence des espaces bâtis
- l'intégrité naturelle des fonds de scène
- la mise en valeur du patrimoine fluvial
- l'animation et la mobilisation autour du fleuve.

Les financements :

La maîtrise d'ouvrage peut être communale, intercommunale ou associative.

Les financements proposés par le Plan Garonne peuvent être selon les dossiers :

- des crédits européens (Feder) à hauteur de 30% maximum ; ces crédits sont proposés pour des actions qui peuvent avoir une portée intercommunale ou une

- valeur d'exemple, selon crédits disponibles ;
- des crédits Etat (FNADT) à hauteur de 25% en cas de complément Feder, ou à hauteur de 50% si pas de crédits Feder;
 - des crédits complémentaires inscrits dans les Contrats de Plan Etat-Région des conseils régionaux, ainsi que dans les politiques paysagères ou espaces naturels sensibles des conseils généraux.

Les dossiers doivent être déposés auprès de la Préfecture de région Midi-Pyrénées, avant octobre 2013 (à anticiper, notamment sur les délais d'instruction des dossiers Feder).
Le solde des travaux devra intervenir avant l'été 2015.

La mobilité du lit du fleuve :

Des élus s'interrogent sur la possibilité de fixer le cours du fleuve dans un lit mieux contrôlé.

La politique générale actuelle consiste à laisser la Garonne mobile dans tous les secteurs où la population n'est pas mise en danger. Là où la population est mise en danger, une analyse technique doit être faite pour décider de la meilleure solution : conforter les berges ou déplacer les enjeux exposés.

Actuellement, les solutions techniques de confortement de berges existent, mais la réflexion va au delà d'une réflexion technique localisée. Une action d'artificialisation du fleuve en un point a toujours des effets amont et aval sur la morphologie du lit et l'équilibre des milieux de vie. Il s'agit d'analyser de manière globale et à grande échelle le fonctionnement de la Garonne, comprendre ainsi ses dynamiques d'équilibre et ses enjeux écologiques, et les confronter aux enjeux humains et économiques.

Le Plan Garonne a pour finalité un grand projet territorial d'aménagement et de gestion du fleuve Garonne, enjeu majeur de l'avenir des deux régions Midi-Pyrénées et Aquitaine.